DEPARTEMENT DE LA MARNE

Envoyé en préfecture le 28/01/2022 Reçu en préfecture le 28/01/2022

Affiché le

ID: 051-215101395-20220128-1470-DE

ARRONDISSEMENT DE CHALONS EN CHAMPAGNE

CANTON DE CHALONS - 3

COMMUNE DE CHEPY

Date de convocation:

18 janvier 2022

Nombre de

Conseillers

11

09

0

09

Présents

Pouvoir Votants

Nº 1470/2022

Objet:

Arrêt du projet du PLU de CHEPY

> Avis du Conseil Municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la Mairie de Chepy sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, MAILLARD Dany, GIOVANNI Philippe, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Étaient absentes et excusées Mesdames : SOURDET Joëlle et CASERT Catherine.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Vu la délibération 1238/2014 modifiant et complétant la délibération 1231/2014 prescrivant la révision du POS de Chepy en PLU,

Vu la délibération 1370/2017 transférant la compétence d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme à la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole,

Vu l'approbation du PADD par délibération n° 1436/2020,

Vu le rapport environnemental présenté fin 2021,

Monsieur le Maire propose aux Conseillers municipaux présents d'émettre un avis concernant l'arrêt du projet du PLU communal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les Conseillers Municipaux votent pour l'arrêt du projet du PLU de Chepy.

> Extrait certifié conforme, Fait à Chepy, le 28 janvier 2022.

> > Le Maire, J. ROUSSINET

Certifier exécutoire compte tenu de la publication faite à Chepy le : 28 janvier 2022